



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (Syrie) », tenue le mardi 6 avril 2021. Le représentant de la République arabe syrienne a également fait une déclaration.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Dinh Quy **Dang**



Annexe I

Exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un nouvel exposé au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis mon dernier exposé (voir S/2021/226), le 4 mars, le Bureau des affaires de désarmement a maintenu des contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur ses activités liées à cette question. Conformément à la pratique établie, le jeudi 1^{er} avril, comme tous les mois, je me suis entretenue au téléphone avec le Directeur général de l'OIAC afin d'être tenue au fait des derniers événements et de connaître son point de vue sur la question. J'ai également rencontré le Représentant permanent de la République arabe syrienne, qui a réaffirmé l'attachement du Gouvernement syrien à la Convention sur les armes chimiques et sa coopération avec le Secrétariat technique de l'OIAC.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC de se déployer en République arabe syrienne. Toutefois, le Secrétariat technique se tient prêt pour les déploiements, qui seront effectués sous réserve de l'évolution de la pandémie. En dépit des restrictions de déplacement, le Secrétariat technique a poursuivi, dans le cadre de son mandat, les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien, et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

Les efforts entrepris pour clarifier les dernières questions en suspens concernant la déclaration initiale de la République arabe syrienne à l'OIAC se poursuivent. Pendant la vingt-quatrième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne, qui a eu lieu du 7 au 25 février à Damas, l'Équipe a tenu des réunions techniques avec des représentants de l'autorité nationale syrienne, visité trois sites déclarés et eu deux entretiens concernant une question en suspens.

Lors de ce déploiement, l'Équipe d'évaluation des déclarations a également partagé avec l'autorité nationale syrienne les résultats de l'analyse des échantillons prélevés en République arabe syrienne au cours de la vingt-troisième série de consultations, en septembre 2020. Elle a reçu des commentaires préliminaires de la part d'experts techniques syriens concernant la présence de produits chimiques identifiés dans ces échantillons, dont certains étaient inattendus. J'ai été informée que, le 8 mars dernier, le Secrétariat technique de l'OIAC avait reçu une note verbale de la République arabe syrienne contenant des explications supplémentaires concernant les résultats de l'analyse des échantillons. Le Secrétariat technique est en train d'analyser ces explications et contactera l'autorité nationale syrienne en conséquence.

J'ai également été informée que, le 9 mars, la République arabe syrienne avait répondu par une note verbale à l'évaluation du Secrétariat technique de l'OIAC concernant une ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui avait été déclarée comme n'ayant jamais été utilisée pour produire ou fabriquer des armes chimiques. Dans cette note verbale, la République arabe syrienne a réaffirmé que cette installation de fabrication d'armes chimiques n'avait jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques.

Compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par

la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques. Comme cela a été souligné à maintes reprises, la collaboration et le dialogue de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC sont essentiels pour résoudre ces questions en suspens.

Comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité, le Secrétariat technique de l'OIAC a mené en novembre 2020 la septième série d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya. Les conclusions de cette série d'inspections seront communiquées en temps opportun au Conseil exécutif de l'OIAC.

Concernant la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2, qui a été faite au cours de la troisième série d'inspections dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé, en 2018, je crois comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques pour permettre au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

Je note que la mission d'établissement des faits de l'OIAC poursuit l'examen de toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et son dialogue avec le Gouvernement syrien et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne « divers incidents ». Comme cela a déjà été signalé, la réalisation d'autres déploiements de la mission d'établissement des faits dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

J'ai en outre été informée que l'Équipe d'enquête et d'identification poursuivait ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits avait établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu et qu'elle publierait de nouveaux rapports en temps opportun. Je saisis cette occasion pour renouveler mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne les inspections demandées par le Conseil exécutif de l'OIAC au paragraphe 8 de sa décision EC-94/DEC.2, intitulée « Contrer la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », j'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC continuait de suivre l'évolution des conditions de sécurité et informerait la République arabe syrienne lorsqu'il serait prêt à se déployer dans cette optique. La conduite de ces inspections sera elle aussi soumise à l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Bien que près de huit années se soient écoulées depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), il reste encore beaucoup à faire avant que celle-ci ne puisse être considérée comme pleinement mise en œuvre. En outre, tant que l'utilisation d'armes chimiques se poursuivra, ou que la menace de leur utilisation subsistera, nous devons continuer à nous concentrer sur la prévention de ces menaces et ne pas nous résigner à les subir. L'unité au sein du Conseil de sécurité est nécessaire pour rétablir la norme contre les armes chimiques. La vitalité et la crédibilité du dispositif général de désarmement et de non-prolifération en dépendent. L'utilisation de ces armes doit toujours être considérée comme une violation flagrante d'un tabou profondément ancré. Par conséquent, il est impératif d'identifier les responsables et de les amener à rendre des comptes.

Avant de conclure, je voudrais me faire l'écho des remarques formulées le 30 mars dernier par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la situation en Syrie :

« Après une décennie de guerre, de nombreux Syriens ont perdu confiance dans le fait que la communauté internationale peut les aider à se frayer un chemin pour sortir du conflit. Je suis convaincu que nous pouvons encore y parvenir. Nous poursuivrons sans relâche notre quête d'un règlement politique négocié, conformément à la résolution 2254 (2015). [...] Une solution qui réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens. La guerre en Syrie n'est pas seulement la guerre de la Syrie. Mettre fin à cette guerre et aux terribles souffrances qu'elle continue de causer est une responsabilité collective. Aujourd'hui, nous devons tous nous engager pleinement à atteindre cet objectif ».

Annexe II

Déclaration de M. Geng Huang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

La Chine a toujours été opposée à l'utilisation d'armes chimiques par tout pays, organisation ou individu, quels que soient les objectifs et les circonstances. Nous espérons que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) mènera des enquêtes et traitera les allégations d'emploi d'armes chimiques conformément aux principes d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité, et dans le strict respect du cadre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

En ce qui concerne la question des armes chimiques en Syrie, les parties ont des avis divergents sur la série des rapports publiés par la mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification. Le Secrétariat technique doit fournir des réponses professionnelles, scientifiques et convaincantes aux questions des parties concernées pour s'assurer que les résultats de l'enquête résisteront à l'épreuve du temps et des faits. Les méthodes de travail et les procédures de l'Équipe d'enquête et d'identification doivent être en totale conformité avec les dispositions de la CIAC et garantir l'intégrité et l'exhaustivité de la chaîne de preuves. La Chine s'oppose à toute conclusion hâtive alors que des doutes subsistent. Les États parties et la communauté internationale doivent renforcer la supervision des travaux du Secrétariat technique.

La Chine félicite le Gouvernement syrien pour sa coopération active avec le Secrétariat technique et encourage les deux parties à poursuivre leur communication et leur coopération pour résoudre les questions en suspens. Le vingt-quatrième cycle de consultations techniques entre le Gouvernement syrien et l'Équipe d'évaluation des déclarations s'est tenu du 7 au 25 février. Avec l'aide de la Syrie, l'Équipe d'évaluation des déclarations a visité trois installations pertinentes, qui avaient été déclarées par la Syrie, et a mené deux entretiens. Le 9 mars, par une note verbale, la Syrie a fourni au Secrétariat technique des informations supplémentaires sur les questions en suspens. Ces efforts de coopération méritent d'être salués. Le Secrétariat technique doit traiter la déclaration initiale de la Syrie sur les armes chimiques de manière objective et impartiale, renforcer la coordination avec la Syrie et éviter la pratique du deux poids, deux mesures, ainsi que la politisation.

Actuellement, la communauté internationale est profondément divisée en ce qui concerne les enquêtes sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie. L'OIAC et le Gouvernement syrien poursuivent leur coopération pour résoudre les problèmes liés à la déclaration. Dans ce contexte, obliger la Conférence des États parties à prendre des mesures à la hâte ne fera que diviser davantage les États parties, politiser encore plus les travaux de l'OIAC, saper davantage l'autorité et l'efficacité de l'architecture internationale sur l'interdiction des armes chimiques et nuire aux intérêts communs de la communauté internationale. Cela préoccupe profondément la Chine. L'enquête et le traitement des allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie doivent être ramenés dans le cadre de la CIAC. Nous espérons que l'OIAC renouera avec sa tradition de prendre des décisions par consensus. Il s'agit d'une responsabilité commune des États parties, et c'est également dans l'intérêt commun de toutes les parties.

Annexe III

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé. Nous apprécions grandement vos appels à la coopération syrienne et à l'unité du Conseil de sécurité pour veiller à ce que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes.

Le rapport mensuel (voir S/2021/305) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur les progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien reste largement inchangé. Aucun progrès n'a été réalisé. Il s'agit du quatre-vingt-dixième rapport depuis 2014, et les questions en suspens concernant la déclaration initiale n'ont pas encore été réglées. Fait inquiétant, l'une de ces questions concerne une installation de fabrication d'armes chimiques, que la Syrie nie toujours d'avoir utilisée à cette fin, contrairement aux faits et aux éléments de preuve qui indiquent le contraire.

Le conflit qui dure depuis 10 ans en Syrie reflète le mépris flagrant du régime d'Al-Assad pour les normes et obligations internationales. Nous nous félicitons de la détermination des États membres de l'OIAC à agir. En juillet 2020, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté une décision pour donner suite aux conclusions figurant dans le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification. Ce rapport a conclu que les forces armées syriennes ont utilisé des armes chimiques contre leur propre peuple à trois reprises à Latamné en mars 2017.

En raison du non-respect par la Syrie de la décision du Conseil exécutif, un projet de décision a été présenté en novembre 2020 à la Conférence des États parties de l'OIAC au nom de 46 États, dont l'Estonie. Nous espérons que, lorsque la Conférence se réunira à nouveau dans le courant du mois, elle prendra les mesures appropriées pour montrer qu'il y a des conséquences graves pour l'emploi d'armes chimiques.

L'Estonie est convaincue qu'une réponse ferme de la part du Conseil de sécurité s'impose pour que les responsables répondent de leurs actes, pour que justice soit rendue aux victimes et pour que de telles attaques ne se reproduisent plus. Le Conseil de sécurité et tous ses membres ont la responsabilité de protéger le régime international de non-prolifération, qui est le fondement de notre sécurité collective. L'utilisation d'une arme de destruction massive, où que ce soit et par qui que ce soit, n'est pas et ne saurait être acceptable.

Pour conclure, je voudrais réitérer la pleine confiance de l'Estonie dans le travail professionnel, indépendant et impartial de l'OIAC et de son Secrétariat technique. Nous rejetons fermement les tentatives visant à discréditer cet organe afin de dissimuler les crimes du régime d'Al-Assad et d'éviter de rendre des comptes. Nous appelons le régime syrien à coopérer activement et pleinement avec le Secrétariat technique et ses mécanismes d'enquête. Nous demandons également à la Fédération de Russie de faire, d'urgence et en toute transparence, toute la lumière sur les circonstances de l'empoisonnement de M. Navalny par un agent chimique neurotoxique du groupe Novitchok, et de tenir le Conseil de sécurité informé de ces efforts.

Annexe IV**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival , Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Avec le déploiement sur le terrain de l'Équipe d'évaluation des déclarations en février, il y avait une opportunité pour le régime de faire la lumière sur sa déclaration initiale. Or je constate, sans grande surprise, qu'aucun progrès n'a été effectué. Manifestement, le régime continue de mentir, de cacher la vérité et de se soustraire à ses obligations internationales.

La déclaration initiale est incomplète, nous le savons tous. Or la Syrie continue de nier l'évidence. Elle a tenté d'expliquer que le site de production non-déclaré était une infrastructure civile. Ces explications ne convainquent personne.

Chacun sait la culpabilité du régime syrien et les actes abjects dont il est responsable. La France sera donc très attentive aux conclusions des prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Je le dis avec une grande fermeté, nous veillerons à ce que le régime rende des comptes.

Le régime n'a effectué aucun des gestes qui étaient attendus de lui. C'est pourquoi la France, avec ses partenaires, en a tiré les conséquences. Ainsi, en novembre dernier, nous avons déposé auprès du Secrétariat technique de l'OIAC un projet de décision au nom de 46 délégations, afin essentiellement de suspendre le droit de vote du régime syrien et de l'empêcher de se porter candidat pour siéger au Conseil exécutif de l'OIAC. Et ce tant que la Syrie ne se sera pas mise en conformité avec ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Ce projet de décision sera soumis à la seconde partie de la vingt-cinquième Conférence des États parties à la CIAC qui s'ouvrira à La Haye le 20 avril prochain. Nous appelons tous les États parties à se rallier à ce projet de décision, afin de réaffirmer que l'emploi d'armes chimiques est inacceptable et que les violations répétées de la Convention ne peuvent rester sans réponse.

Je tiens également à saluer, une nouvelle fois, tout le travail que mène l'OIAC avec beaucoup de professionnalisme. Je regrette que certains États continuent de proférer des accusations infondées à son encontre. Elles sont indignes et, surtout, elles sont absolument irresponsables.

Je le dis avec gravité, la réémergence des armes chimiques dans le monde est une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons pas laisser les armes chimiques se banaliser. L'emploi de ces armes est inhumain et doit rester un tabou absolu. C'est la responsabilité du Conseil.

La lutte contre l'impunité et l'interdiction totale de l'utilisation d'armes chimiques demeurent nos priorités. C'est ce que le Ministre des affaires étrangères, conjointement avec 17 autres Ministres des affaires étrangères européens, a réitéré très clairement la semaine dernière dans une tribune conjointe. Nous le devons aux victimes, dont certaines se tournent aujourd'hui vers les juridictions nationales pour ouvrir de nouvelles voies d'accès à la justice.

Annexe V**Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Nous avons pris note des informations récentes sur la vingt-quatrième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne, qui s'est déroulée du 7 au 25 février 2021. L'Équipe d'évaluation des déclarations a organisé des réunions techniques avec des représentants de l'autorité nationale syrienne, visité trois sites déclarés - une installation de fabrication d'armes chimiques et deux installations de stockage d'armes chimiques - et mené deux entretiens concernant une question en suspens. Le Secrétariat technique a également reçu des explications supplémentaires de la part de la République arabe syrienne concernant les résultats de l'analyse des échantillons prélevés lors de la vingt-troisième série de consultations de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous prenons note de la coopération dont ont fait preuve les autorités syriennes à tous ces égards.

L'Inde salue les efforts déployés par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le cadre de l'Équipe d'évaluation des déclarations et de la mission d'établissement des faits. Nous attendons de nouvelles mises à jour sur ces mécanismes, y compris les inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques qui ont été menées entre le 8 et le 13 novembre 2020.

Nous espérons que le dialogue et la coopération en cours entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC progresseront encore dans les mois à venir dans l'optique d'un règlement rapide de toutes les questions en suspens. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord de principe conclu au début de cette année pour une nouvelle prorogation de six mois de l'Accord tripartite conclu entre le Gouvernement syrien, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de faciliter les activités qui incombent au Secrétariat en Syrie. Nous espérons que l'accord de prorogation sera bientôt signé.

L'Inde a toujours souligné la nécessité de mener une enquête impartiale et objective sur toute allégation d'emploi d'armes chimiques, en suivant scrupuleusement les dispositions et les procédures prévues par la Convention sur les armes chimiques. Toute préoccupation ou divergence de vues doit être traitée dans le cadre de consultations et d'une coopération entre toutes les parties concernées et le Secrétariat technique de l'OIAC. Les membres du Conseil doivent procéder à une analyse objective de ce qui a été réalisé depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), à la suite de l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur les armes chimiques.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques, qui est un instrument de désarmement exceptionnel et non discriminatoire et qui sert de modèle pour l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. L'Inde a apporté une contribution financière de 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'OIAC pour les activités liées à la destruction des stocks de produits chimiques et des installations connexes en Syrie.

L'Inde reste préoccupée par la possibilité que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'entités et d'individus terroristes. Il est profondément préoccupant que l'implication d'acteurs extérieurs en Syrie ait donné un coup de fouet à la montée en puissance du terrorisme en Syrie et dans la région. Nous sommes

préoccupés par les fréquentes informations faisant état de la résurgence de groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant dans la région. Nous ne pouvons pas nous permettre de fléchir dans la lutte contre ces groupes terroristes.

L'Inde a toujours appelé à un règlement global et pacifique du conflit syrien sur la base d'un dialogue mené par les Syriens, qui tienne compte des aspirations légitimes du peuple syrien, et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous avons contribué au retour à la normale et à la reconstruction de la Syrie en fournissant une aide humanitaire et en valorisant les ressources humaines.

Je voudrais conclure mon intervention en réitérant notre appui aux processus de Genève et d'Astana pour trouver une solution rapide au conflit qui fait rage depuis 10 ans en Syrie.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé d'aujourd'hui.

L'Irlande condamne catégoriquement tout emploi d'armes chimiques, où que ce soit et en tout temps. Mais il est clair que ces belles paroles ne nous mènent nulle part. Ce que nous devons faire, c'est agir, agir ensemble. La première action à entreprendre est relativement simple : nous devons faire respecter sans ambiguïté l'interdiction internationale de l'emploi de ces armes atroces.

Lorsque la Syrie a adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), et à son Annexe sur l'application de la Convention et la vérification, elle a contracté des obligations juridiques claires. La décision du 27 septembre 2013 du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a chargé l'OIAC d'effectuer des inspections, y compris de sites et d'installations si nécessaire, pour s'assurer que la Syrie respecte ces obligations. Les inspections de l'OIAC sont depuis devenues des mécanismes spécifiques, notamment l'Équipe d'évaluation des déclarations, la mission d'établissement des faits, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et l'Équipe d'enquête et d'identification.

Toutefois, au fil du temps, alors que l'OIAC s'acquittait des tâches qui lui avaient été confiées, elle a également constaté que la Syrie esquivait clairement ses responsabilités. Des articles n'ont pas été déclarés et ont été mal déclarés. La coopération syrienne a été sporadique et limitée. Après sept ans, la déclaration initiale n'a fait que s'allonger, tout comme la gravité de ses lacunes et incohérences. Le Conseil exécutif de l'OIAC et les membres du Conseil de sécurité ont exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes, mais la Syrie n'en a fait aucun cas.

Ce qui rend cette situation si grave, c'est une autre tendance qui apparaît clairement : celle de l'emploi avéré et répété d'armes chimiques en Syrie depuis 2013. À ce jour, l'OIAC a conclu à sept reprises que les éléments de preuve indiquent que de telles armes ont été utilisées par les autorités syriennes. D'autres cas sont en cours d'investigation. La réponse de la Syrie consiste à chercher à saper le professionnalisme et l'autorité de l'OIAC. Nous trouvons cela inacceptable.

L'OIAC joue un rôle fondamental dans la lutte contre la possession et l'emploi d'armes chimiques. Elle dispose du mandat principal, des compétences techniques et de l'expérience nécessaires pour donner des conseils qui font autorité sur ces questions. La communauté internationale, en particulier le Conseil, doit agir d'urgence et de concert pour régler la question de l'emploi avéré d'armes chimiques en Syrie.

Les autorités syriennes, quant à elles, ont la responsabilité de traiter les questions relatives au respect des dispositions de la CIAC par la Syrie et d'y répondre pleinement. La Syrie doit faire ce qu'elle a promis de faire et ce qu'elle est juridiquement tenue de faire : déclarer et détruire tous ses stocks et toutes ses installations d'armes chimiques.

Le Conseil exécutif de l'OIAC a défini des mesures claires que la Syrie doit prendre pour revenir au plein respect de la CIAC. L'Irlande regrette profondément que la Syrie ait choisi de ne pas y donner suite. Nous exhortons à nouveau la Syrie à agir immédiatement pour se conformer à cette décision.

Dans ces conditions, l'Irlande soutiendra le projet de décision sur la Syrie qui sera présenté à la Conférence des États parties à la fin du mois. Compte tenu du

refus persistant de la Syrie de respecter ses obligations et des préoccupations de la communauté internationale, nous estimons que la Conférence doit prendre toutes les mesures appropriées pour remédier au non-respect par la Syrie de ses obligations.

Annexe VII

Déclaration de M. Michael Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé et du point qu'elle fait régulièrement sur les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), y compris les enquêtes en cours sur l'emploi d'armes chimiques.

Nous prenons également note du quatre-vingt-dixième rapport mensuel (voir S/2021/305) du Directeur général de l'OIAC concernant l'interdiction des armes chimiques.

Je tiens à réitérer que le Kenya est convaincu et pense que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une violation manifeste et inacceptable du droit international. En effet, aucune cause ne pourra jamais justifier l'emploi d'une quelconque arme de destruction massive par quelque acteur que ce soit, quelles que soient les circonstances. Ainsi, toute allégation d'emploi de ces armes doit faire l'objet d'une enquête professionnelle et transparente, conformément aux normes et aux instruments internationaux applicables.

Nous notons que la République arabe syrienne a présenté au Conseil son quatre-vingt-huitième rapport mensuel sur les activités menées sur son territoire en ce qui concerne la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques.

Le Kenya se félicite du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie et prend acte de la note verbale transmise ultérieurement par la République arabe syrienne, dans laquelle figurent des explications supplémentaires concernant les résultats de l'analyse des échantillons. Nous attendons avec intérêt de recevoir les dernières informations concernant ce déploiement, en espérant qu'elles feront état de progrès.

Le Kenya se félicite également des exposés présentés régulièrement par l'OIAC aux États parties sur l'état d'avancement des activités menées, dans le cadre de son mandat, en République arabe syrienne, notamment les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification. Ces exposés sont fortement appréciés, car ils constituent un élément essentiel pour assurer la transparence des enquêtes menées par l'OIAC et son secrétariat technique.

Comme indiqué dans nos déclarations précédentes, le Kenya estime que la conclusion et la clôture rapides de ces enquêtes permettront au Conseil de concentrer tous ses efforts à aider le peuple syrien à trouver une solution durable à la crise politique qui dure depuis une décennie. Par conséquent, nous appelons de nos vœux une coordination plus étroite entre la Syrie et l'OIAC, en particulier pour remédier aux lacunes, incohérences et contradictions relevées qui n'ont pas été résolues.

Le Kenya réaffirme sa solidarité et son soutien au peuple syrien, alors qu'il continue à rechercher une solution durable, au moyen d'un dialogue inclusif mené par les Syriens, en vue de parvenir à un règlement politique qui réponde véritablement à la volonté et aux besoins des millions de Syriens qui souffrent depuis bien trop longtemps.

Annexe VIII

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé sur les enquêtes menées par les différents mécanismes établis par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de faire la lumière sur les événements liés à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Syrie à la présente séance.

Pour le Mexique, l'objectif de ces rapports est de rendre compte des progrès réalisés en application de la résolution 2118 (2013), en vue de parvenir à une solution. Le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à se livrer à un exercice d'accusations mutuelles ou de disqualifications automatiques sur une question aussi délicate. Nous devons essayer d'encourager le dialogue plutôt que la division.

Le Conseil de sécurité pourrait chercher de nouvelles voies de coopération. Parmi celles-ci, je sou mets les suivantes à l'examen du Conseil.

Premièrement, nous devons nous engager à renforcer l'unité et le leadership du Conseil dans la condamnation de l'emploi d'armes chimiques par quiconque et en toutes circonstances. En d'autres termes, nous devons défendre la norme contre les armes chimiques et leurs effets inhumains, appuyer le mandat de l'OIAC et souscrire à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles respectent la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

Deuxièmement, nous devons faciliter un dialogue informel, plus régulièrement, entre les membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat technique de l'OIAC, d'une manière inclusive, qui éclaire le processus de prise de décision au sein du Conseil et nous permet d'examiner et d'analyser objectivement les questions en suspens. Tout cela doit être fait sans préjudice de notre volonté de continuer à recevoir les rapports prévus par la résolution 2118 (2013).

Troisièmement, nous demandons au Secrétaire général d'intensifier ses efforts en ce qui concerne sa mission de bons offices entre la Syrie et les parties concernées et de discuter avec objectivité et rigueur des rapports sur l'emploi d'armes chimiques dans ce pays, en vue de réduire la polarisation politique qu'ils engendrent, pour continuer à soutenir la Syrie dans le respect des obligations qui lui incombent en tant qu'État partie à la CIAC.

La délégation mexicaine est prête à discuter et à mettre en œuvre ces propositions et d'autres qui nous permettraient de faire avancer le dialogue diplomatique et politique, car c'est la seule voie qui peut nous aider à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Annexe IX

Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Izumi Nakamitsu, pour son exposé.

Le Niger réitère son soutien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dont, faut-il le souligner, les travaux sont essentiels pour prévenir et dissuader l'utilisation de ces armes, conformément aux normes internationales, notamment la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et d'autres traités multilatéraux ou bilatéraux pertinents en la matière.

Nous espérons voir une reprise complète du déploiement des missions de l'OIAC en Syrie, une fois que les mesures de restriction prises en raison de la pandémie de maladie à coronavirus seront levées. Il est important que de telles investigations soient menées en toute transparence et de manière inclusive en rapport avec tous les incidents répertoriés et présumés.

La résolution définitive de la question des armes chimiques syriennes requiert que le Conseil de sécurité fasse montre d'unité sur la direction et les objectifs des travaux que mène l'OIAC en Syrie. Cela implique aussi une collaboration franche et plus étroite entre le Secrétariat technique et le Gouvernement syrien pour faire la lumière sur l'usage de ces armes sur son territoire. C'est ce dialogue continu et franc entre le Secrétariat technique de l'OIAC et le Gouvernement syrien qui pourrait aider à résoudre la question de la déclaration initiale de la Syrie, et à terme, faire progresser les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, conformément à la Convention sur les armes chimiques, à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif et à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Pour conclure, ma délégation voudrait réitérer son ferme rejet de toute utilisation d'armes chimiques quelles qu'en soient les circonstances, les motivations et par quelques acteurs que ce soient.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Trine Heimerback, Représentante permanente adjointe de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé. Je remercie également le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Fernando Arias, et le Secrétariat technique de l'OIAC de leur rapport mensuel (voir S/2021/305) sur les progrès réalisés en vue de l'élimination complète du programme d'armes chimiques syrien.

Une fois de plus, nous constatons avec regret que les avancées sur cette question cruciale sont rares. Et ce malgré le contexte sinistre du dixième anniversaire du début du conflit en Syrie. Demain, nous marquons le troisième anniversaire des attaques chimiques meurtrières de Douma. À chaque anniversaire et avec chaque jour qui passe, nous laissons s'éroder la norme mondiale, autrefois solide, contre l'utilisation des armes chimiques. Nous ne devons pas tolérer cette impunité.

S'agissant du dernier rapport, nous saluons les informations fournies par le Directeur général concernant les réunions techniques de février avec l'autorité nationale syrienne et les visites de trois sites déclarés. Nous sommes heureux de constater que le Secrétariat technique a pu poursuivre les activités et les engagements prévus par son mandat, malgré les difficultés de déplacement liées à la pandémie. Cependant, il est inquiétant de constater que les preuves recueillies lors des inspections restent largement sans réponse de la part des autorités syriennes. Dix-neuf questions sur 22 restent en suspens. Le grand nombre de questions en suspens, de lacunes et d'incohérences suscite de vives inquiétudes.

Nous sommes particulièrement troublés par le désaccord factuel concernant la présence d'un agent chimique neurotoxique dans les échantillons prélevés sur site en septembre 2020. Comme l'indique clairement le rapport mensuel de l'OIAC, les récentes explications de la Syrie « ne peuvent être considérées comme exactes et complètes ». Les experts syriens n'expliquent ni ne justifient suffisamment la présence des agents chimiques neurotoxiques trouvés dans l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques.

Nous restons profondément préoccupés par l'incapacité persistante de la Syrie à fournir des informations qui permettraient de résoudre cette question, ainsi que les 18 autres questions en suspens. La Syrie doit déclarer tous les agents de guerre chimique produits ou transformés en armes sur ce site. Nous appelons à nouveau la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAC et à résoudre toutes les questions en suspens. Nous réitérons par ailleurs que la République arabe syrienne doit remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Les responsables de l'utilisation d'armes chimiques doivent être tenus de rendre des comptes par le biais de mécanismes de justice pénale nationaux ou internationaux crédibles. Nous devons aux victimes et aux survivants de veiller à ce que les auteurs d'attaques aussi odieuses répondent de leurs actes.

Je voudrais conclure en confirmant la confiance inébranlable de la Norvège envers le Directeur général, M. Arias, et le Secrétariat technique de l'OIAC. Nous rejetons fermement toute tentative de discréditer leur important travail.

Annexe XI**Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Je voudrais tout d'abord souligner que toutes les délégations à la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) assistent actuellement à ce que l'on pourrait appeler le dernier acte d'une représentation mise en scène par nos collègues occidentaux et jouée à La Haye. Dans deux semaines, la vingt-cinquième session de la Conférence des parties à la CIAC reprendra ses travaux. Depuis plusieurs mois, la Conférence a été le théâtre de tentatives visant à faire adopter un projet de décision sans précédent qui neutraliserait la Syrie au sein de l'OIAC. Ce projet de décision a été présenté à la Conférence en contradiction avec les normes de la CIAC et sans examen préalable par le Conseil exécutif. Cette proposition de neutralisation priverait la Syrie de son droit de vote à la Conférence des États parties à la CIAC et au Conseil exécutif, ainsi que de son droit d'être élue au Conseil ou d'accueillir tout événement lié à la Conférence, au Conseil exécutif et à ses mécanismes subsidiaires.

Je vais vous dire franchement : il était clair dès le début que cette idée avait été préméditée. Cette « représentation théâtrale » comportait plusieurs actes. Tout d'abord, en violation des normes et pratiques de longue date de l'OIAC, à commencer par le principe du consensus, le Secrétariat technique a créé illégalement l'Équipe d'enquête et d'identification. Cette équipe a défié les principes d'enquête, notamment la « chaîne de responsabilité », et a rédigé un rapport truffé d'erreurs factuelles et techniques. Le rapport accuse les Syriens d'avoir utilisé des armes chimiques à deux reprises. Ce rapport a été dûment discrédité par des experts indépendants. Nous avons partagé notre argumentation détaillée sur cette question à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité dès le mois de juin de l'année dernière.

Cependant, la direction du Secrétariat technique reste sourde à ces critiques. Apparemment, c'est un signe qu'avant le clou du spectacle, l'Équipe d'enquête et d'identification nous réservera une autre surprise en publiant un rapport sur une autre « pseudo-enquête » et ses résultats anti-syriens. Nous n'avons guère de doute à ce sujet. Nous ne doutons pas non plus que nos collègues occidentaux s'empresseront d'interpréter ce rapport sans scrupules comme une preuve présumée de l'utilisation d'armes chimiques par Damas. Je tiens à vous décourager en disant que cela ne prouverait qu'une seule chose : que vos méthodes pour salir Damas, sans fournir de preuves fondées ou dignes de foi, sont restées à peu près les mêmes et que vous ne marquerez guère de points supplémentaires à ce titre.

Quoi qu'il en soit, à l'été 2020, les délégations occidentales se sont référées au rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification susmentionné, politiquement biaisé et peu convaincant, pour faire adopter par le Conseil exécutif de l'OIAC un ultimatum sciemment irréaliste pour la Syrie, qui exigeait qu'elle déclare des armes chimiques et des installations de fabrication que le pays ne possédait tout simplement pas. Il est évident que ces demandes ne peuvent être satisfaites. Ce qui est arrivé ensuite n'est qu'un détail technique. Le Directeur général a déclaré que la Syrie n'avait pas respecté une décision du Conseil exécutif. On propose maintenant à la Conférence des États parties de « punir » Damas en neutralisant la Syrie au sein de l'OIAC.

Néanmoins, les autorités syriennes ont continué à coopérer avec l'OIAC pendant tout ce temps, malgré les pressions colossales, les terribles accusations émanant de collègues occidentaux et les actes flagrants de manipulation de la part du Secrétariat technique, sans parler des conditions d'urgence liées à la pandémie.

Le dernier rapport du Secrétaire général en est une preuve supplémentaire. Je tiens à souligner que ses paragraphes 11 et 12 portent sur les consultations que l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes compétentes ont tenues en février. Ces contacts comprenaient des visites d'installations, des réunions avec des experts syriens et des enquêtes. La partie syrienne a fourni des explications sur toutes les « questions en suspens ». Malheureusement, la réponse a été que la déclaration initiale syrienne était « incomplète », « imparfaite », etc. Il n'en reste pas moins que le dialogue est engagé et que l'interaction de la Syrie avec l'OIAC progresse, notamment en ce qui concerne la déclaration initiale.

En outre, comme nous l'avons appris dans le rapport (voir S/2021/200) du Directeur général de l'OIAC à la session de mars du Conseil exécutif, la pandémie a mis un coup d'arrêt à presque toutes les activités d'inspection de l'Organisation. Ainsi, la visite du Conseil exécutif aux États-Unis a été reprogrammée deux fois et n'est désormais pas attendue avant 2022. L'OIAC n'a effectué que cinq visites dans les États qui ont déclaré avoir découvert d'anciens stocks. La Syrie est presque le seul pays avec lequel le Secrétariat technique entretient un dialogue régulier. Comment peut-elle être le principal transgresseur, comme tentent de l'affirmer nos collègues occidentaux ?

J'invite instamment les membres du Conseil à y réfléchir : si la Syrie ne peut plus participer à la prise de décision de l'OIAC, quel est l'intérêt pour Damas de continuer à coopérer avec l'organisation ? Quel est l'objectif final, après tout ? S'agit-il d'« écraser » la Syrie, comme cela a été le cas pour l'Iraq après que le Secrétaire d'État américain a personnellement, ici à l'ONU, promu un mensonge selon lequel l'Iraq possédait des armes de destruction massive (ADM), ou s'agit-il de s'assurer que personne ne possède d'armes chimiques sur le sol syrien ?

Je voudrais profiter de cette réunion du Conseil de sécurité, dont aura connaissance un large public, pour appeler toutes les délégations, ici et à La Haye, à agir de manière responsable et à s'opposer au projet de décision proposé, car il menace de saper l'autorité de l'OIAC et du Conseil de sécurité, chargé de mettre en œuvre la résolution 2118 (2013). Ni l'OIAC ni aucune autre instance digne ne doit devenir un instrument pour « punir les indésirables » au moyen d'accusations sans fondement d'emploi d'armes de destruction massive. N'importe quel pays pourrait se retrouver à la place de la Syrie, si nos collègues occidentaux décidaient d'utiliser les armes chimiques comme moyen de pression. En s'opposant à ce que la Syrie soit privée de ses droits à l'OIAC, le Conseil s'oppose en fait à la politique de deux poids, deux mesures et protège un ordre mondial juste, dans lequel le diktat de la force n'a pas sa place. Tous les États doivent être égaux en ce qui concerne le respect du droit international.

J'insiste sur le fait que la Russie, en tant qu'État membre responsable de l'OIAC, condamne catégoriquement l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les raisons. Nous sommes déterminés à ce que tous les faits soient clarifiés, et nous avons à notre disposition, comme nos collègues syriens, de nombreux faits qui indiquent que la prétendue opposition syrienne a employé, ou tenté d'employer, des armes chimiques. Comme le Secrétariat le sait parfaitement, Damas a partagé ces faits avec l'OIAC.

Mais pour découvrir la vérité, le Secrétariat technique de l'OIAC doit faire son travail : contrôler de manière impartiale le respect de la CIAC par les États. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions attendre de lui des enquêtes professionnelles et impartiales. Le Secrétariat technique ne doit pas imposer des exigences excessives à certains pays tout en fermant les yeux sur les manquements d'autres pays qui se trouvent dans des situations similaires, et en faisant fi des questions liées aux acteurs non étatiques qui se posent dans ce contexte. Malheureusement, le

Secrétariat technique a encore un long chemin à parcourir avant de mener un travail véritablement impartial.

Par ailleurs, il existe déjà une masse critique de preuves de falsification directe, de manipulation et d'irrégularités internes au Secrétariat technique de l'OIAC en ce qui concerne le dossier chimique syrien. Il s'agit notamment des irrégularités flagrantes dans les enquêtes sur les incidents de Khan Cheïkhoun, en avril 2017, et de Douma, en avril 2018, des témoignages d'anciens employés de l'OIAC sur la manipulation des conclusions de la Mission d'établissement des faits sous la pression des États occidentaux et de l'oppression et de l'intimidation des « dissidents » qui ont refusé de participer à cette falsification. Je ne vais pas énumérer à nouveau tous ces faits, car nous en avons parlé en détail dans nos déclarations antérieures.

En décembre 2020, nous avons soumis une liste de questions sur ce sujet au Directeur général de l'OIAC, Fernando Arias, mais nous n'avons obtenu aucune réponse, ni pendant la réunion du Conseil de sécurité (voir S/2020/1202), ni après. Nos collègues occidentaux parlent souvent de l'importance de veiller à ce que les travaux de l'OIAC soient transparents et félicitent la direction du Secrétariat technique pour avoir respecté ce principe. Selon le Conseil, où est cette transparence lorsque c'est M^{me} Nakamitsu, et non le chef du mécanisme spécialisé, qui doit répondre aux questions spécifiques des États membres du Conseil de sécurité sur des sujets traités à La Haye ?

Le nombre de questions continue d'augmenter, et elles ne viennent pas seulement des États. Qu'il me soit permis de donner un exemple récent. Un groupe de personnalités publiques a lancé un appel au Directeur général Arias dans une lettre publiée le 8 février par une organisation non gouvernementale bien connue, la Courage Foundation, pour demander au Secrétariat technique de faire la lumière sur ces nombreuses irrégularités, y compris les falsifications signalées dans le rapport concernant Douma. Nous demandons au Secrétariat technique de répondre publiquement à cette lettre, car le silence et les euphémismes ne font qu'alimenter les soupçons que le Secrétariat technique a quelque chose à cacher. Le fait que le Directeur général Arias se cache derrière M^{me} Nakamitsu ne renforce pas la crédibilité de l'OIAC à la lumière des allégations que je viens de mentionner.

Je m'attends aux accusations habituelles de nos collègues occidentaux, à savoir que la Russie essaie d'affaiblir et de saper l'autorité de l'OIAC. Ces accusations sont dénuées de tout fondement. Au contraire, la Russie s'efforce de rétablir la bonne réputation de l'organisation et essaie de trouver des réponses à des questions qui préoccupent tout le monde. Le Conseil de sécurité ne peut pas se permettre de rester les bras croisés alors que la politisation est en train de détruire l'un des piliers du régime de lutte contre la prolifération des ADM. Notre objectif commun est d'œuvrer au rétablissement de la confiance dans l'OIAC et de son autorité. Nous comptons sur l'appui de tous les membres du Conseil à cet égard, notamment en ce qui concerne la réponse au « commissionnement politique » anticipé de l'Équipe d'enquête et d'identification, le vote à venir à La Haye, et les autres mesures préjudiciables qui pourraient s'ensuivre pour l'OIAC et le régime de non-prolifération des ADM.

Si les adversaires de la Syrie, qui s'opposent également à la destruction effective des armes chimiques sur l'ensemble de son territoire, parviennent à leurs fins, nous vivrons des moments très difficiles, qui n'augureront rien de bon pour l'OIAC et pour la coopération internationale dans ce domaine et dans bien d'autres.

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

L'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes reste l'une des grandes menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, constitue une violation répréhensible du droit international et doit être condamné par la communauté internationale. Les armes chimiques ne font pas de distinction entre les combattants et les civils, et leurs effets sont horribles. Les auteurs de ces actes ne doivent pas être autorisés à agir en toute impunité ; ils doivent rendre des comptes.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) reste un élément essentiel dans nos efforts visant à faire en sorte que les sciences appliquées et la technologie soient utilisées exclusivement au service de la paix, du progrès et de la prospérité de l'ensemble de l'humanité. Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme par conséquent son appui au mandat de l'OIAC. Nous appuyons en outre tous les efforts visant à renforcer la capacité de l'organisation de garantir que la qualité de son travail reste du plus haut niveau. Il doit toujours être caractérisé par l'impartialité, l'indépendance et la non-politisation et être capable de résister à un examen rigoureux. À défaut, la confiance dans l'OIAC en sera affaiblie, ce qui l'empêchera d'être un organe multilatéral efficace et performant.

Nous continuons de souligner l'importance de remédier à toutes les lacunes, incohérences et disparités contenues dans la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Nous saluons la collaboration continue entre le Secrétariat technique de l'OIAC et la Syrie à cet égard, en dépit des obstacles dus à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous continuons d'encourager le dialogue et les échanges constructifs entre les parties afin de réaliser des progrès concrets s'agissant de cette question particulièrement importante.

Alors que nous poursuivons nos délibérations sur ce dossier, l'objectif collectif de parvenir à un monde exempt d'armes chimiques doit rester au premier plan. À ce titre, le Conseil de sécurité et le Secrétariat technique de l'OIAC ne doivent pas négliger les notifications du Gouvernement syrien concernant les préparatifs des groupes armés visant à utiliser ou à fabriquer de toutes pièces des cas d'emploi d'armes chimiques. Cette question requiert une attention urgente, et nous avons l'obligation de procéder à une évaluation objective.

Il ne fait aucun doute qu'il existe de nombreuses divergences de vues sur ce dossier. Toutefois, nous devons chercher à favoriser et à préserver la coopération pour assurer la mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques, préservant ainsi la norme contre la guerre chimique. Dans ce contexte, il nous faut tenir compte des perspectives du Gouvernement syrien, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. En outre, les États membres de l'OIAC doivent donner la priorité à la recherche de décisions fondées sur le consensus afin de prévenir la polarisation et la division.

En conclusion, nous félicitons l'OIAC d'avoir veillé à ce que la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties se poursuive malgré la pandémie mondiale. Nous attendons avec intérêt une deuxième partie productive, qui devrait commencer le 20 avril.

Annexe XIII**Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

L'emploi d'armes chimiques est inacceptable et inadmissible en tout lieu, en toutes circonstances et quels qu'en soient les motifs et les justifications. Il constitue également une violation grave du droit international et une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons notre condamnation, dans les termes les plus énergiques, de l'emploi de ces armes, et soulignons que les auteurs de ces terribles crimes doivent en répondre.

Mon pays est attaché au régime de non-prolifération des armes chimiques, qui comprend la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et son organe d'exécution, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Ce régime, qui repose sur des règles et un consensus, constitue un atout pour la communauté internationale en ce qu'il met fin à la détention et à l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins hostiles et empêche la prolifération de ce type d'armes de destruction massive. Nous devons œuvrer de concert pour renforcer le régime et maintenir sa durabilité et sa stabilité au service de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde.

La Tunisie se félicite de la reprise du dialogue à Damas entre l'OIAC et le Gouvernement syrien sur le dossier chimique à l'occasion du vingt-quatrième cycle de consultations techniques, tenues en février dernier par l'Équipe d'évaluation des déclarations et le Gouvernement, ainsi que des missions de terrain associées menées par l'équipe du Secrétariat technique.

Nous exhortons le Secrétariat technique et le Gouvernement syrien à poursuivre leur coopération et leur dialogue dans un esprit de collaboration constructive, afin d'accélérer le règlement des questions en suspens et de veiller à ce que la Syrie respecte pleinement les obligations qui lui incombent au titre de la Convention, en tenant compte des restrictions qui continuent d'être imposées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Tunisie réaffirme que toutes les allégations d'utilisation de produits chimiques toxiques en tant qu'armes, y compris par des organisations terroristes, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales, indépendantes et transparentes.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il incombe à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de mener une action collective et concertée sur le dossier chimique syrien. Il s'agit, selon nous, de la meilleure manière de régler cette question et de contribuer au règlement de la crise syrienne.

Annexe XIV

Déclaration de M. Ben Roberts, Conseiller principal pour les politiques à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé d'aujourd'hui. Comme à l'accoutumée, je remercie également le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son dernier rapport mensuel (voir S/2021/305).

Les récents anniversaires des attaques à l'arme chimique perpétrées à Latamné et à Khan Cheïkhoun, et l'anniversaire de l'attaque de Douma, qui aura lieu demain, nous rappellent pourquoi nous sommes ici. Nous sommes ici à cause de l'utilisation répétée d'armes chimiques pendant le conflit syrien. Nous sommes ici parce que, de l'aveu même de la Syrie, sa déclaration initiale sur les armes chimiques n'était pas exacte et parce que la Syrie n'a pas réussi, pendant sept années, à résoudre les questions en suspens dans cette déclaration.

Comme le Directeur général l'a indiqué dans sa déclaration du 9 mars au Conseil exécutif de l'OIAC, le processus de l'Équipe d'évaluation des déclarations a conduit à la déclaration par la Syrie d'une installation supplémentaire de fabrication d'armes chimiques, de quatre installations supplémentaires de recherche-développement, de cinq agents de guerre chimiques précédemment non déclarés et de plusieurs milliers de munitions chimiques de gros calibre. La Syrie a maintenant modifié sa déclaration 17 fois.

Dix-neuf questions relatives à cette déclaration restent en suspens. Comme le Directeur général l'a indiqué au Conseil exécutif, elles concernent le sort de plusieurs centaines de tonnes d'agents de guerre chimiques ou de milliers de munitions chimiques, les indicateurs de trois agents de guerre chimiques non déclarés et des quantités inconnues, potentiellement importantes, d'agents de guerre chimiques. Si certaines de ces questions sont assurément de nature technique, leur importance est incontestable et relève clairement du mandat du Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 2118 (2013) et de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le manquement de la Syrie à ses obligations a conduit le Conseil exécutif à recommander la suspension des droits et privilèges de la Syrie à l'OIAC jusqu'à ce qu'elle prenne des mesures pour redresser la situation. Comme bien d'autres États parties, nous appuyons la mesure proportionnée et réfléchie qui sera examinée ce mois-ci par la Conférence des États parties.

Enfin, comme nous l'avons dit le mois dernier (voir S/2021/226), nous sommes favorables à la conduite d'une enquête sur tout cas d'emploi d'armes chimiques par quelque partie que ce soit. Il s'agit d'un élément fondamental pour faire respecter l'interdiction de leur utilisation. Nous sommes donc rassurés par la note du Secrétariat technique de l'OIAC datée du 10 mars, dans laquelle il indique avoir examiné et analysé les 197 notes verbales soumises par la Syrie. Bien qu'aucun lien entre les informations fournies et les incidents réels examinés n'ait pu être établi, nous nous félicitons que l'OIAC conserve ces renseignements en vue d'une comparaison future, si nécessaire.

Annexe XV**Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Madame la Haute-Représentante Nakamitsu, de votre exposé aujourd'hui.

Les États-Unis condamnent avec force l'utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment et par quiconque. Il s'agit d'armes de destruction massive, et leur emploi par n'importe quel État constitue une menace inacceptable pour tous les États.

Cette semaine, nous commémorons deux attaques tragiques à l'arme chimique commises en Syrie. Le 4 avril 2017, le régime d'Assad a déployé des armes chimiques sur la ville de Khan Cheïkhoun, dans la province d'Edleb, tuant des enfants, des femmes et des hommes syriens. Un an plus tard, le 7 avril 2018, dans la ville de Douma, il a de nouveau utilisé ces horribles armes interdites sur des innocents.

Malheureusement, les attaques à l'arme chimique perpétrées à Khan Cheïkhoun et à Douma ne sont pas des actes isolés ; elles sont systématiques. Elles correspondent à un mode d'action et de répression propre au régime d'Assad. Le régime tente ensuite d'éviter de répondre de ses actes en obstruant les enquêtes indépendantes et en refusant de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Dans le même temps, la Russie continue de défendre sans réserve le régime d'Assad. Elle diffuse des informations mensongères, porte atteinte à l'intégrité et au professionnalisme de l'OIAC et entrave les efforts déployés par les nations responsables pour faire en sorte que le régime d'Assad réponde de son utilisation d'armes chimiques.

Je tiens à rappeler que les États-Unis appuient résolument le travail indépendant et impartial de l'OIAC et de ses organes d'enquête. Il s'agit de l'Équipe d'enquête et d'identification, de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous félicitons la direction et le Secrétariat technique de l'OIAC du professionnalisme avec lequel ils s'acquittent de leur mission.

Du fait de la complicité irresponsable et dangereuse de la Russie, le régime d'Assad continue de faire fi ouvertement, année après année, des appels que nous lançons pour qu'il divulgue l'intégralité de ses programmes d'armes chimiques et les détruise de manière vérifiable. Vingt-quatre consultations. Près de huit années de collaboration. Les experts indépendants ont à chaque fois relevé des lacunes, des incohérences et des contradictions majeures dans les déclarations de la Syrie.

Récemment, l'Équipe d'évaluation des déclarations a découvert que des armes neurotoxiques étaient utilisées dans une autre installation que le régime avait déclarée comme n'ayant jamais fabriqué ou manipulé d'armes chimiques. À ce jour, la Syrie n'a pas déclaré les types et quantités exacts d'agents produits sur ce site, conformément aux obligations que lui impose la Convention, comme l'a demandé le Secrétariat technique. Ces manquements au devoir de rendre des comptes ne sont pas des exceptions ; ils sont devenus la règle.

Le mois dernier (voir S/2021/226), j'ai relaté la chronologie des événements qui nous ont conduits, avec 47 coauteurs représentant presque toutes les régions du monde, à soumettre un projet de décision solide et sérieux à la Conférence des États parties de l'OIAC. Ce mois-ci, la Conférence des États parties de l'OIAC va se réunir. Nous demandons aux États parties de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour envoyer un message fort au régime d'Al-Assad pour lui signifier

que l'emploi d'armes chimiques est tout simplement inacceptable et entraîne de graves conséquences.

Cette Conférence est de la plus haute importance. La crédibilité de la Convention sur les armes chimiques et du Conseil de sécurité est en jeu. Après tout, c'est le Conseil de sécurité qui a déclaré en 2013 que le régime d'Al-Assad devait s'abstenir d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir d'aucune manière, de stocker et de détenir des armes chimiques. Le Conseil a également décidé que le régime d'Al-Assad devait coopérer pleinement avec l'OIAC et l'ONU. Nous exhortons donc les États parties à prendre des mesures décisives, à voter pour la décision proposée et à suspendre les droits et privilèges de la Syrie au titre de la Convention jusqu'à ce qu'elle applique intégralement les mesures énoncées dans la décision du Conseil exécutif de juillet 2020.

Parfois, toutes ces déclarations, ces décisions et ces résolutions nous font perdre de vue pourquoi nous accordons tant d'importance à ce sujet. Je rappelle à tout le monde ce que le docteur Amani Ballour a dit la semaine dernière (voir S/2021/315). Au cours de ses nombreuses années en Syrie, où elle a soigné les blessures les plus horribles et regardé la mort en face tous les jours, elle a déclaré que la pire nuit de sa vie est celle où elle est arrivée dans un hôpital où des enfants suffoquaient après avoir été exposés au sarin et où des centaines d'innocents sont morts sous ses yeux.

Les femmes et les enfants de Syrie attendent. Ils savent que le Conseil de sécurité a déclaré que les attaques à l'arme chimique sont inacceptables. Ils savent que nous avons le pouvoir de demander des comptes au régime d'Al-Assad. Agissons et montrons-leur que nous sommes dignes de notre mandat.

Annexe XVI**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Syrie à la présente séance. S'agissant du sujet qui nous occupe aujourd'hui, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, le Viet Nam a toujours appuyé la non-prolifération et le désarmement pour ce qui concerne toutes les armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Nous condamnons donc catégoriquement tout emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. L'emploi de ces armes constitue une violation flagrante du droit international et fait peser une menace immédiate sur la vie et le cadre de vie de civils. Les 193 États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) partagent le même objectif, à savoir débarrasser le monde des armes chimiques. Ils ont l'obligation d'appliquer intégralement la Convention pour atteindre réellement cet objectif.

Deuxièmement, en tant que défenseur engagé du multilatéralisme et du droit international, le Viet Nam appuie le mandat confié à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au titre de la CIAC. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'OIAC à l'appui de la mise en œuvre de la CIAC. Dans le même temps, nous tenons à souligner qu'il est également impératif que ses travaux respectent strictement la Convention. Toutes les enquêtes sur des violations présumées doivent être complètes, concluantes, objectives et impartiales, et être menées sur la base d'informations vérifiées et sans aucune politisation. Ces normes élevées permettent d'établir des faits et de recueillir des éléments de preuve irréfutables pour rendre justice et prévenir de nouvelles violations.

Troisièmement, en ce qui concerne la question des armes chimiques en Syrie, nous partageons l'inquiétude de la communauté internationale quant à l'utilisation présumée de ces armes. Dans la recherche de solutions, nous prenons note du dialogue continu entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne, comme indiqué dans le quatre-vingt-dixième rapport mensuel (voir S/2021/305) du Directeur général de l'OIAC.

Nous notons avec satisfaction que l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne ont poursuivi leur dialogue au moyen de réunions techniques, de visites sur le terrain et d'échanges de lettres, pendant et après le vingt-quatrième cycle de consultations qui s'est tenu récemment. Nous sommes convaincus que cet esprit de coopération est le meilleur moyen de corriger les lacunes et les incohérences restantes. Nous appelons donc les deux parties à renforcer leur coopération de manière sincère et constructive afin de remédier aux insuffisances qui subsistent et d'œuvrer à la pleine application de la CIAC et de la résolution 2118 (2013).

Enfin et surtout, pour appuyer les efforts déployés par le Secrétariat technique de l'OIAC et la Syrie, il est crucial que la communauté internationale soit unie, y compris à La Haye et à New York. Notre délégation appelle à un dialogue constructif et non politisé entre toutes les parties afin de trouver une solution durable à cette question, notamment à la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties à la CIAC, qui doit reprendre dans le courant du mois.

Annexe XVII**Déclaration de M. Bassam Sabbagh, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Viet Nam, un pays ami, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons pleine confiance dans votre direction compétente des travaux du Conseil.

La République arabe syrienne condamne l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances. Elle réaffirme qu'elle n'a pas utilisé d'armes chimiques, qu'elle a volontairement adhéré à la Convention sur les armes chimiques en 2013 et qu'elle a collaboré avec l'organisation avec diligence, crédibilité et transparence pour s'acquitter de ses obligations dans le cadre du processus d'adhésion, ce qui a abouti à la destruction de ses stocks d'armes chimiques et de ses installations de fabrication.

Nous avons écouté l'exposé de M^{me} Nakamitsu, et je l'ai rencontrée il y a quelques jours pour lui faire part de nos préoccupations quant au fait qu'elle n'inclut pas dans ses exposés les informations et les mises à jour que nous lui fournissons. Aujourd'hui, nous avons également entendu certaines déclarations de pays occidentaux, les États-Unis en tête, qui étaient dominées par la politisation et des accusations sans fondement. Je voudrais donc confirmer et clarifier les points suivants.

Premièrement, la République arabe syrienne s'est engagée à coopérer avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de régler les questions en suspens concernant sa déclaration initiale et de clore ce dossier de manière permanente et dans les meilleurs délais. À cet égard, la Syrie rejette catégoriquement le fait que certains pays continuent à mettre en doute sa déclaration initiale et affirme sa détermination à continuer de coopérer avec le Secrétariat technique de l'organisation dans le cadre d'un dialogue organisé. Le rapport mensuel n° 88 de la Syrie, couvrant la période du 16 février au 15 mars, confirme la volonté du Gouvernement syrien de poursuivre les consultations et de travailler avec le Secrétariat technique.

Deuxièmement, la République arabe syrienne a continué de coopérer avec la Mission d'établissement des faits, s'est félicitée de la visite de ses équipes au cours du mois de mars, en plus des prochaines visites prévues, et affirme qu'elle lui fournira toutes les facilités nécessaires pour qu'elle mène bien ses tâches. À cet égard, la Syrie voudrait réitérer ses graves préoccupations quant au modus operandi de la mission, que de nombreux pays ont également exprimées.

La Syrie regrette que l'OIAC n'ait pas tenu compte de la déclaration publiée le 8 février par la Courage Foundation et signée par un grand groupe d'experts et de personnalités scientifiques de renom, dirigé par M. José Bustani, le premier Directeur général de l'Organisation, concernant l'enquête sur l'attaque présumée de Douma, en particulier des préoccupations fondamentales et sérieuses suscitées par la manière dont l'enquête a été menée et par l'apparition de graves « irrégularités de procédure et défauts scientifiques ».

Troisièmement, la République arabe syrienne exige que l'on accorde l'attention voulue aux informations qu'elle fournit à l'ONU, aux comités compétents du Conseil de sécurité et à l'OIAC concernant les tentatives répétées des organisations terroristes et de leur bras armé, les Casques blancs, en coopération et en coordination avec les services de renseignement de pays bien connus, de mettre en scène des

attaques à l'arme chimique pour accuser l'Armée arabe syrienne et ses alliés. Je fais ici référence à la déclaration du Ministère de la défense de la Fédération de Russie du 8 mars 2021 concernant la préparation et la fabrication de toutes pièces par les terroristes du Front el-Nosra, en coopération avec les Casques blancs, d'attaques à l'arme chimique dans la campagne des provinces d'Edleb et de Lattaquié.

Quatrièmement, certaines délégations ont fait référence au projet de décision franco-occidental déposé pour la seconde partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties, prévue avant la fin de ce mois, et qui était fondé sur les conclusions inexactes et non professionnelles de l'illégitime Équipe d'enquête et d'identification.

La République arabe syrienne condamne les efforts effrénés de certains Gouvernements visant à promouvoir des allégations et des inventions sur le soi-disant « non-respect » par la Syrie de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Le projet de résolution susmentionné est une preuve supplémentaire que ces pays ont encore des visées agressives à l'encontre de la Syrie et continuent de violer les règles de procédure qui régissent le travail au sein de l'Organisation en rejetant la proposition de la Fédération de Russie d'inscrire ce projet de décision à l'ordre du jour de la quatre-vingt-seizième session du Conseil exécutif pour discussion avant de le renvoyer à la Conférence des États parties.

À cet égard, mon pays appelle à nouveau tous les États Membres qui adhèrent aux principes du droit international à rejeter le projet de décision pour faire en sorte que l'OIAC, organisation technique aux objectifs nobles, ne soit pas transformée en une instance permettant aux États-Unis et à leurs alliés d'exercer des pressions et de cibler un État partie à la Convention. Une telle pratique aura des répercussions dangereuses sur l'avenir des travaux de l'OIAC et de la coopération avec cette dernière.

Quiconque prétend avoir à cœur le respect du principe de responsabilité et la prévention de l'impunité ne doit pas fermer les yeux sur les crimes commis par les groupes terroristes et les pratiques agressives de certains pays contre la Syrie. Celles et ceux qui ont à cœur le respect du principe de responsabilité doivent exiger que les États-Unis soient tenus responsables de leurs crimes dans la ville de Raqqa et de la violation flagrante de la souveraineté des territoires syriens dont ils se sont rendus coupables ce jour de 2017 en perpétrant leur attaque par missiles contre la base aérienne de Chaaïrat, qui a été visée par 59 missiles Tomahawk sous le prétexte de l'utilisation présumée d'armes chimiques à Khan Cheïkhoun, avant même qu'une enquête n'ait eu lieu.

Pour justifier cette agression, les États-Unis ont ensuite eu recours à l'exploitation des conclusions inexactes et non professionnelles du Mécanisme d'enquête conjoint, dont les travaux étaient truffés de graves lacunes qui ont conduit à la fin de son mandat.

Celles et ceux qui se battent pour que les responsabilités soient établies ne doivent pas fermer les yeux sur l'agression de mon pays, en avril 2018, par les États-Unis, de concert avec la France et la Grande-Bretagne, sous les mêmes faux prétextes que ceux utilisés pour riposter à une autre attaque présumée à Douma, qui a fait l'objet d'enquêtes ultérieures qui ont révélé des scandales majeurs.

La promesse faite par les États Membres de l'ONU de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », notamment en empêchant la prolifération des armes de destruction massive et en promouvant d'autres valeurs nobles représentées par le respect du droit international et des principes de justice et d'équité, est malheureusement devenue aujourd'hui une arène de manipulation et d'exploitation par les États-Unis et leurs alliés occidentaux ainsi qu'un outil pour imposer leurs

objectifs, basés sur la domination des décisions politiques des États Membres, le contrôle de leurs richesses nationales et l'entrave aux choix de leurs peuples.

Pour terminer, nous appelons de nouveau ces États à cesser de politiser ce dossier, à le retirer des jeux politiques et à mettre fin à la pression et au chantage. J'assure que la Syrie, malgré toutes les graves difficultés posées par les actes d'agression militaire étrangère, les crimes des organisations terroristes, les mesures coercitives unilatérales et, récemment, la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), restera déterminée à défendre sa souveraineté et son indépendance, ainsi que les droits de son peuple, et continuera de s'acquitter de toutes ses obligations internationales.
